



La Feuille Verte

FÉVRIER 2012 / N° 175 / 1,70 €

« Il existe une autre voie que celle de l'austérité »

Ainsi s'exprimait Eva Joly lors d'une conférence de presse après l'annonce de la perte du triple A par la France. Il est plus que dommageable que les médias donnent plus d'écho aux petites phrases et à quelques propos qui permettent de la rejeter aux marges plutôt qu'aux analyses qu'elle porte et qui démontrent qu'elle n'est pas notre candidate par hasard. « *La décision de vendredi c'est aussi la dégradation de l'austérité* » ajouta-t-elle. « *Vous en êtes témoin, cela fait des mois que je le dis : l'austérité généralisée en Europe nous mène dans le mur. Et j'entends déjà ceux qui disent après la perte du triple A : il faut un plan d'austérité supplémentaire, il faut un nouveau tour de vis Je leur dis : vous vous trompez. Il ne faut pas augmenter la dose d'un médicament qui nous tue. Il faut résolument changer d'ordonnance.* » Depuis des années, nous faisons reposer notre monde sur un modèle qui vit à crédit et s'épuise. Il ne s'agit pas simplement aujourd'hui d'y ajouter un correctif, mais de lui donner un cap, de lui donner un sens ».

La campagne d'Eva Joly semble dans un creux, certains en profitent pour la torpiller comme fut à un moment torpillée la campagne de Dominique Voynet. Il nous appartient donc de relayer partout le discours de vérité et porteur d'espoir d'Eva Joly, de faire connaître ses propositions budgétaires et en matière de création d'emploi. « *Ma première ambition* », affirme-t-elle, « *c'est de montrer que l'écologie est le chemin responsable pour l'avenir. Les écologistes sont les seuls à proposer un projet qui ne se coule pas dans les formules anciennes et qui trace un avenir pour les trente prochaines années* ».

Cela ne doit-il pas être notre ambition à tous ?



Michel Boutanquoi

édito

BESANÇON CTC
Dispensé de timbrage.



DEUX NOUVEAUX PERMANENTS

Beaucoup d'entre vous le savent déjà : après le départ de François Mandil du secrétariat « technique », deux nouveaux permanents ont pris leurs quartiers au siège bisontin d'Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté. Gilles et Suzy se présentent eux-mêmes ci-dessous, chacun à sa façon.

Depuis le 19 décembre dernier, EÉLV a un nouveau permanent politique régional, Gilles Gardot. Il est en charge prioritairement d'animer et de coordonner les groupes locaux, de relayer leurs actions, en lien étroit avec les membres du Bureau exécutif régional. Il assure également le lien avec les médias, les associations, les syndicats, les partis politiques partenaires, les réponses aux sollicitations des journalistes et l'envoi des communiqués de presse.

Suzy Antoine et lui sont là pour enregistrer les questions, les distribuer aux personnes concernées, transmettre les informations et accueillir les militants et sympathisants à notre local régional, au 14 rue de la République, à Besançon, tout au long de la semaine.

Gilles, plus spécifiquement, effectue une veille politique régionale et réalise une revue de presse quotidienne du mardi au vendredi. En cette période électorale, il doit participer aussi à la bonne articulation entre nos différents candidats régionaux, au développement de la campagne d'Eva Joly et à une bonne communication avec le national. Un tiers de son temps est consacré au groupe local bisontin.

Originaire d'Arc-lès-Gray, en Haute-Saône, Gilles habite Besançon depuis 2003. Dès les années 1970, il a été sensibilisé à la cause écologiste, il était présent au Larzac en 1974 et en 1976 et à Malville, en 1977, contre la centrale nucléaire Super-Phénix. Il a vécu à Champagnole, dans le Jura, de 1978 à 1982. Passionné de littérature populaire (BD, polar, SF), de rock et de cinéma, il continue à suivre attentivement, depuis trente ans, l'actualité écologique, sociale, politique et culturelle.

Il est à votre écoute et enthousiaste de pouvoir développer la mise en relation de toutes nos forces régionales, dans un échange d'expériences et d'idées qu'il veut fructueux, libre et énergique, mais aussi dans la bonne humeur et la cordialité entre tous.



Gilles Gardot
Tél : 03 81 81 06 66
eelv.fcomte@gmail.com

La voix d'hôtesse de l'air au téléphone, c'est la mienne. La personne qui vous observe gravement par-dessus ses lunettes de vue (de près) lorsque vous entrez dans le local d'EÉLV, c'est encore moi.

Je m'appelle Suzy Antoine, j'ai 53 ans et j'habite à Dampierre-sur-Linotte, en Haute-Saône. Je prends le car pour venir à Besançon, ce qui me permet de piquer des petits sommes en toute quiétude durant le trajet.

Mon parcours de vie est un peu sinueux, que ce soit sur le plan personnel ou professionnel. J'ai été tour à tour infirmière, professeur des écoles, maître formateur, directrice d'école, conseillère pédagogique. Et puis un certain M. Sarkozy a décidé l'an passé de supprimer les « avantages » accordés aux mères de famille de trois enfants et plus, qui leur permettaient jusque-là de partir en retraite à partir de 15 années de service et de toucher dès lors une pension, au prorata des années travaillées, sans décote. J'étais dans ce cas-là et il m'a fallu prendre la décision partir en retraite au plus tard le 1er juillet 2011 !

Je n'avais pas été préparée à une telle situation. J'ai donc pensé reprendre un job, à mi-temps. Quelques jours à peine après ma mise officielle à la retraite, je recevais sur ma messagerie un communiqué d'EÉLV-FC annonçant la création d'un demi-poste de secrétaire. J'ai donc postulé et me voici salariée d'EÉLV... et en train d'écrire pour La Feuille Verte.

J'ai donc trois grands enfants et également une petite fille de cinq ans. Mon mari est décédé il y a quelques années d'un cancer dont une des origines serait environnementale.

Ce qui m'amène à vous parler de mes engagements dans la vie. Depuis l'âge de seize ans, j'ai souvent pris des responsabilités dans le milieu associatif en œuvrant pour les enfants, pour l'animation d'un village, pour le chant choral. Par exemple, je suis actuellement présidente de la Fédération des Chorales de Franche-Comté. Le milieu syndical m'est également familier. J'ai été élue durant plusieurs années représentante des enseignants du 1er degré à la Commission administrative paritaire départementale.

L'engagement politique est venu plus tardivement ; j'avais du mal à trouver un parti qui représentait vraiment mes valeurs. Ma rencontre avec EÉLV s'est faite à l'occasion des dernières cantonales, lorsque Frédéric Weber m'a demandé de faire partie de son équipe de campagne. Depuis, mon univers a bien changé : je rencontre d'autres personnes, d'autres réflexions et c'est enrichissant.

Quelques unes de mes passions : la lecture (un bonheur !), le jardinage, la cuisine (j'adore mitonner de bons petits plats), la randonnée, la musique, le cinéma, les fêtes de famille... Je déteste les gens qui se prennent trop au sérieux et vous pourrissent la vie pour des peccadilles.

Rassurez-vous : je ne vous ai pas tout dit. Je me réserve encore des petites zones privées, réservées à mes proches.

Au plaisir de vous entendre au téléphone ou de vous rencontrer.

Suzy Antoine

Tél : 03 81 81 06 66
s.antoine.eelvfc@gmail.com



La Planche-des-Belles-Filles

INFORMATION OU PROPAGANDE ?

Toujours beaucoup d'agitation au Conseil général de Haute-Saône autour du projet d'arrivée d'une étape du Tour de France 2012 au sommet de la Planche-des-Belles-Filles :

- L'organisation d'une campagne de communication dotée d'un budget de 200 000 €, dont le premier acte fut une « magnifique » carte de vœux.
- Un vote le 9 janvier dernier, présenté comme une simple précaution juridique, mais en fait tentative de régularisation d'un dossier de travaux dont la légalité est en question devant le Tribunal administratif de Besançon.
- La communication des premiers éléments sur l'organisation concrète de l'événement, où l'on comprend que tout sera mis en œuvre pour les grands médias... mais peut-être un peu moins pour les simples spectateurs.
- Une liaison fibre optique serait réalisée jusqu'au sommet de La Planche : les Haut-Saônois qui, dans certains secteurs, n'ont encore qu'un accès très limité à internet apprécieront...
- Les spectateurs qui voudront assister à l'arrivée devront monter au sommet de La Planche à pied : tant pis pour les personnes à mobilité réduite, dont pourtant le Conseil général est censé s'occuper...

De plus, selon la Commission de Protection des Eaux, il semblerait que le choix d'au moins une entreprise (Valodec) pour la réalisation de ces travaux soit pour le moins déontologiquement très contestable : en effet, le patron de celle-ci ne serait autre que le frère du Directeur des Services techniques et des Transports du Conseil général (service chargé de piloter les travaux en cours).

Enfin, l'estimation des sommes engagées pour l'organisation de cette journée du 7 juillet 2012 commence à donner le vertige : au moins 500 000 € de travaux, 200 000 € de communication, environ 90 000 € à verser à Amaury Sport Organisation (société privée organisatrice du Tour de France), la liaison fibre optique non chiffrée, etc. On sera bien au-dessus du million d'euros,

investissement justifié, selon le Conseil général, par les retombées attendues à long terme... Voilà qui nous laisse plutôt dubitatif : qui se souvient du lieu d'arrivée de la 7^e étape du Tour de France 2011 ? (1)

Par ailleurs, le scénario alternatif, permettant de concilier protection de l'environnement et événement sportif, proposé par le Collectif des Indignés de La Planche, a été rejeté d'un revers de main par le Président du Conseil général. Ce refus, dans l'hypothèse probable où le Tribunal administratif interdirait la poursuite des travaux en cours, ne permet pas de sauvegarder la possibilité d'une arrivée d'étape du Tour de France 2012 à La Planche-des-Belles-Filles.

Les conseillers généraux qui soutiennent ce projet nous paraissent vraiment loin des préoccupations quotidiennes des Haut-Saônois.

Philippe Chatelain

(1) *Châteaurooux, dans l'Indre.*



POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE LA JEUNESSE

Le 16 janvier 2012, une étude de l'Institut de Recherches économiques et sociales (IRES) nous démontre, s'il en était encore besoin, que les jeunes font partie des premières victimes de la crise. Dans l'ensemble des pays européens, excepté quelques-uns (Allemagne, Islande, Suède, Finlande), les jeunes peinent à trouver du travail. Le chômage des jeunes atteint plus de 40 % en Espagne, 30 % dans les Pays baltes ou encore 23 % France.

Cette situation s'explique entre autres par une baisse, entre 2007 et 2010, de 5,9 % de l'emploi des jeunes, plus forte que la baisse de l'emploi total, qui est de 0,7 %.

Fin 2011 : un rapport du Secours catholique tirait la sonnette d'alarme.

Les jeunes de 18 à 25 ans représentent 12 % des personnes accueillies par le Secours catholique, mais leur situation est particulièrement précaire : 30 % d'entre eux sont sans aucune ressource, 36 % vivent dans un logement précaire et 40 % sont au chômage. En Franche-Comté, 10,8 % des personnes accueillies en 2010 des jeunes. Si c'est moins que la moyenne nationale, il semble qu'en Franche-Comté plus qu'ailleurs, les jeunes, comme l'ensemble des personnes accueillies, manquent d'appuis familiaux et souffrent de l'isolement.

Des solutions inefficaces et électoralistes.

Après le RSA (Revenu de Solidarité active) jeune, mesurée dont bénéficiaient seulement 5 000 jeunes en 2010 et qui avait pour principal objectif de faire oublier la discrimination dont les jeunes sont victimes en ne pouvant prétendre au RSA, le gouvernement annonce une aide à l'embauche des jeunes dans les TPE (Très petites entreprises).

Lors du sommet social, le gouvernement a annoncé que les TPE qui emploieraient un jeune de moins de 26 ans seraient exonérées de charges pendant un an. Cette exonération est valable pour toute embauche en CDI ou CDD de plus d'un mois. Lorsqu'on a conscience que l'un des principaux problèmes des jeunes est la précarité des emplois proposés (interim ou CDD), exonérer de charges une entreprise pour l'embauche d'un jeune en CDD de plus d'un mois est une faute politique. Selon moi, c'est valider l'utilisation quasi systématique de CDD lors de l'embauche d'un jeune (notamment sans expérience) et conforter l'idée que le jeune est un poids pour l'entreprise.

Plus que des aides, nous devons travailler sur les liens entre l'entreprise et les jeunes et sur l'image que les employeurs ont des jeunes, puisque 55 % des dirigeants de PME-PMI reprochent aux jeunes leur manque de

motivation ou que 23 % hésitent à embaucher un jeune en raison du temps de formation.

La politique de jeunesse du gouvernement est faite par le ministre de l'intérieur.

Le seul qui s'occupe des jeunes au gouvernement, c'est Claude Guéant. Il a, avec la circulaire du 31 mai, durci les conditions d'obtention d'une autorisation de travail pour les étudiants étrangers. Cette circulaire, purement idéologique, dont l'objectif est de permettre à Claude Guéant de tenir ses promesses sur la réduction de l'immigration légale, doit être supprimée et non modifiée comme il l'a annoncé.

Mais elle est avant tout le symbole de la logique d'exclusion menée par le gouvernement : s'en prendre d'abord aux immigrés illégaux, puis à l'immigration légale liée au travail. Qui sera la nouvelle cible demain ?

Dans ce contexte nous devons, pendant la campagne électorale, porter des solutions fortes pour la jeunesse : revenu d'autonomie, lutte contre le décrochage scolaire, fin des discriminations liées à l'âge, renforcement extension des programmes Erasmus et Erasmonde à l'ensemble des jeunes, quel que soit leur statut (apprenti, volontaire, etc.)...



Cyrielle Chatelain

UN RÉVÉLATEUR À CONS

On peut dire beaucoup de choses sur cette fameuse polémique lancée par la proposition d'Eva Joly de créer deux jours fériés pour Kippour et l'Aïd-el-Kébir (1). On peut enrager que nous ne soyons pas capable d'anticiper pour que la seule chose qui ressorte de la Nuit de l'Égalité (2), ce soient deux phrases, au sein d'une intervention d'une demi-heure, mettant au premier plan un sujet totalement secondaire.

J'ai lu qu'accorder un jour férié pour l'Aïd-el-Kébir, ce serait soutenir l'abattage cruel des moutons. C'est occulter le fait qu'il est possible d'avoir un abattage rituel sans souffrance pour l'animal, et c'est donc faire une généralisation qu'il serait préférable de laisser à Brigitte Bardot.

Politique et consensus

J'ai lu aussi que c'était remettre en cause la laïcité. Ce débat est immense. On peut rêver d'une France parfaitement laïque, où aucun jour férié n'aurait de lien avec les convictions religieuses. On peut rêver de la perfection. On peut aussi s'accommoder des réalités pour chercher à les améliorer ; et s'il y a bien une chose que la politique m'a apprise, c'est qu'on n'aboutit à rien si on va frontalement au combat en refusant le consensus.

Je ne comptais pas donner plus d'importance à cette question jusqu'à ce que je tombe sur le courrier des lecteurs de *L'Est Républicain* du 16 janvier. Un lecteur s'y plaint de la médiocrité de la campagne présidentielle (ce en quoi on peut difficilement lui donner tort) et termine par cette phrase incroyable : « *Cerise sur le gâteau, Eva Joly veut accorder un jour férié aux étrangers qui résident en France. Les Français vivant à l'étranger auraient-ils le droit d'avoir des jours fériés supplémentaires ?* »

Passons sur la triste suffisance du type qui considère qu'une loi votée en France doit forcément être appliquée par le reste du monde. Si je suis plutôt favorable à cette proposition d'Eva, c'est pour la raison suivante : les 7 à 8 millions de Français se considérant comme juifs ou musulmans seraient-ils donc des étrangers ? Je me demande ce qu'en dirait Philippe Grenier, premier député musulman de France, dont j'ai la prétention de briguer la succession, plus d'un siècle après lui (3).

Où sont passées mes racines ?

Malheureusement, la suite m'a montré que l'interprétation évoquée plus haut n'était pas celle d'un abruti isolé. J'ai eu droit aux âneries concernant les « *racines chrétiennes* » de la France. Un arbre a plusieurs racines : les premières racines de la France, c'est quoi ? Les Gaulois, les sans-culottes, les barbares ? Pas toujours très chré-

tiens, tout cela. Et les Français qui sont partis s'exiler il y a 3 ou 5 siècles, ils comptent dans quelles racines ? Celles de la France ou celle de l'Argentine, du Québec ou de Louisiane ? Plus un arbre grandit, plus il multiplie ses racines. La France, c'est donc une multitude de racines qui s'ajoutent les unes aux autres. Ceux qui s'accrochent aux « *racines chrétiennes* » sont donc ceux qui souhaitent l'atrophie, l'arrêt de la croissance. Il ne s'agit pas de renier un passé mais de prendre en compte un présent.

Les millions des citoyens français de confession juive ou musulmane sont considérés par certains comme des étrangers. Accorder ces jours fériés, c'est le meilleur moyen de faire en sorte que toute la population française s'approprie ces fêtes, c'est une façon de rapprocher les citoyens. À condition, bien entendu, qu'on défende les fêtes à caractère laïque.

L'un des nombreux avantages de la candidature d'Eva Joly, c'est que c'est un excellent révélateur à cons : les racistes sortent du bois, se laissent aller, sans doute décomplexés de pouvoir exercer leur xénophobie contre une Française d'origine immigrée, mais née en

Europe. Si notre candidate avait été turque, arabe ou noire, je n'ose imaginer ce qu'elle aurait subi.

François Mandil



(1) Jacques Boutault, maire EÉLV du 2^e arrondissement de Paris, a très bien dit l'essentiel.

Cf. son blog : <http://www.jacques-boutault.fr/article/1561>

(1) À Paris, au Bataclan, le 11 janvier.

(2) Converti à l'islam, Philippe Grenier a été élu député de Pontarlier en 1896.



LA DÉROBADE MINABLE DU GOUVERNEMENT NE MET PAS FIN À LA LUTTE

La journée du 20 janvier avait pourtant bien commencé, avec l'annonce que la Cour européenne de Justice donnait entièrement raison à Kokopelli sur le dossier des semences anciennes.

La suite fut moins joyeuse : c'est un message laissé sur mon répondeur par un journaliste de l'AFP qui m'apprenait que la CEDH (Cour européenne des Droits de l'Homme) rejetait le recours contre la France pour violation de la vie privée à la suite de ma condamnation pour refus de fichage ADN. Le matin, le greffier de la CEDH avait annoncé cette décision par un communiqué, sans même avertir les personnes concernées ni leurs avocats.

Pour faire simple, la CEDH refuse de s'intéresser au fond. Nos trois requêtes respectives (la mienne, celle de Benjamin Deceuninck et celle d'Alain Barreau, lequel représente 32 faucheurs d'OGM) sont rejetées parce que nous avons enfreint un article du règlement que nous ignorions tous : celui imposant de tenir secrètes les négociations financières entreprises par l'État français. En octobre dernier, en effet, j'avais reçu un courrier du ministère des Affaires étrangères me proposant d'abandonner la procédure en échange de 1 500 €. Assez choqué, je découvrais que cette procédure était légale. J'ai bien entendu refusé de me laisser acheter et nous avons décidé, avec les autres faucheurs dans le même cas que moi, de faire connaître les tentatives de l'État de nous faire taire. Vous avez bien lu, c'est uniquement pour cette raison que notre recours est rejeté. Les Droits de l'Homme sont-ils évoqués quelque part ? Non, pas un mot ! Parce que nous avons dénoncé un procédé certes légal mais franchement critiquable déontologiquement (acheter le silence des requérants), notre démarche est stoppée. C'est donc la prime au plus corrompu, la réaffirmation de la primauté de l'argent sur le droit. Pas étonnant que l'UMP s'y retrouve.

A posteriori, ce règlement (et je le répète, nous l'ignorions tous, avocats, requérants, militants...) n'est pas totalement illogique si l'on part du principe que révéler ces négociations, c'est potentiellement influencer leur cours. Sauf que justement, nous avons communiqué APRÈS avoir signifié notre refus net de la transaction : il n'y avait donc aucun risque d'influencer les négociations en question.

Bref, c'est par une pirouette scandaleuse que le gouvernement a trouvé le moyen de ne pas faire aller nos requêtes jusqu'au bout ! Il compte échapper au jugement et refuse une nouvelle fois d'assumer ses erreurs devant la justice. C'est un vrai scandale, une fuite mina-

ble, à l'image de l'état de notre démocratie.

Nous allons prendre le temps de vérifier que tout n'est pas définitivement stoppé, notamment au regard de la procédure pour le moins critiquable par laquelle nous avons appris cette décision, et parce que notre communication ne pouvait en rien entacher les négociations financières que nous avons de toute façon immédiatement refusées.

Cependant, le plus vraisemblable désormais, c'est que le gouvernement français, en utilisant les détails administratifs d'un règlement mal foutu, pense avoir obtenu la tranquillité. Il se trompe.

Après nous, d'autres sont devant la justice (pour le moment française) pour refus de fichage ADN. Je pense bien sûr à Xavier Mathieu, dont le procès en appel avait lieu le 4 janvier dernier, ou à Xavier Renou (qui sera rejugé le 22 février prochain).

Désormais, ce sont les autres faucheurs, les militants basques ou corses, les syndicalistes, les victimes d'erreurs judiciaires, les déboullonneurs, les désobéissants qui poursuivent la lutte. Évidemment, ils seraient grandement aidés si l'UMP était dégagée de l'Assemblée Nationale en juin prochain. Mon affaire n'était que la première manche, d'autres mèneront les suivantes. Le gouvernement devra bien finir par répondre.

Je voudrais profiter de *La Feuille Verte* pour remercier une nouvelle fois les organisations, les militants qui m'ont toujours soutenu, au premier rang desquels, bien entendu, ceux d'Europe Écologie Les Verts et de la Confédération Paysanne, mais bien au-delà également. Je me dis cependant que ce n'est pas à moi de remercier puisque ce n'est pas ma personne que vous avez soutenue, mais bien notre combat commun. Et ça tombe bien, ce combat est loin d'être fini : nous allons donc tous pouvoir continuer à le soutenir !

Nous ne laisserons pas passer le fichage génétique de la population, cette horreur que l'on croyait réservée à la science-fiction pessimiste !



François Mandil

BEN QUOI, ON A BIEN LE DROIT, NON !?

Bien que sans le moindre rapport l'une avec l'autre (à l'exception d'un mot, comme on va le voir), deux phrases glanées tout récemment dans la presse régionale ont tilté dans ma caboche de vieux râleur.

À ma gauche (enfin... façon de parler !...), voici le sieur Krattinger, président du Conseil général de Haute-Saône... Je ne reviendrai pas sur les diverses péripéties qui constituent depuis quelques mois l'« affaire » de la Planche-des-Belles-Filles, ni même sur l'exceptionnel sens de la démocratie dont notre socialiste - d'une variété que j'apprécie particulièrement - a fait preuve à cette occasion. Ce qui a surtout retenu mon attention, c'est la dernière phrase de cette déclaration du sus-nommé : « *Depuis sa création en 1903, c'est la première fois que l'arrivée d'une étape du Tour de France se jouera en Haute-Saône. Les Haut-Saônois ont acquis le droit d'accueillir le Tour.* »

« *Le droit d'accueillir le Tour* » : ça veut dire quoi, exactement ? Pour le petit Robert, un droit, c'est « *ce qui est exigible, ce qui est permis, dans une collectivité humaine* ». Qu'il soit permis, admis, autorisé, consenti, accordé aux heureux habitants de la Haute-Saône ou d'ailleurs d'« accueillir le Tour » chez eux si ça leur chante, pourquoi pas ? Mais « *exigible* », c'est peut-être un poil abusif, non ? Au nom de quoi, et auprès de qui, les Haut-Saônois (ou les habitants de n'importe quel autre département) devraient-ils « exiger » qu'une caravane de vélocipédistes amphétaminés et de camionnettes publicitaires s'arrête en leur contrée ? En quoi cette étape est-elle un « droit », comme le sont - ou devraient l'être - la libre expression, un revenu minimum, un toit, une nourriture et un environnement sains, etc. ?

Ce « *droit d'accueillir le Tour* », hautement revendiqué par M. Krattinger et selon lui « *acquis* » (acquis comment ? grâce à quoi ou à qui ?), me fait penser à cette réflexion des gamins à qui leurs parents ont l'outrecuidance d'interdire quelque chose : « *Ben quoi, j'ai bien le droit, non ?* » répondent invariablement les sales gosses. Mais Yves Krattinger n'est pas un sale gosse ; il caresse juste ses administrés dans le sens supposé de leur poil ; il est juste un peu démago, bêtement démago...

À ma droite (ah ! ça, oui, c'est sûr...), voilà Marie-Christine Dalloz, députée UMP de la 2^e circonscription du Jura... Elle est l'une des 82 parlementaires (tous du même bord, faut-il le préciser ?) à avoir tout récemment signé un « *Manifeste pour la défense du droit fondamen-*

tal de l'enfant d'être accueilli et de s'épanouir dans une famille composée d'un père et d'une mère », en fait un texte contre le mariage et l'adoption homosexuels. Mon but n'est pas ici de commenter les élucubrations de la dame, ou de son compère Gérard Bailly, sénateur UMP du Jura (en voilà un qu'on est sûr de retrouver quand il y a une connerie à signer !), mais juste de relever une phrase, une seule, de ses déclarations : « *Je protège d'abord les droits de l'enfant, pas le droit à l'enfant.* »

Au risque d'être immédiatement couvert d'opprobre et traité de sale vieux réac, je dois avouer que je suis d'accord avec cette phrase, ou du moins *avec sa seconde moitié*. Mon intention n'est pas d'entrer dans le débat consistant à savoir si les droits d'un enfant sont mieux ou moins bien protégés dans un couple homosexuel que dans une famille hétéro - débat de toute façon faussé par les présupposés. Ce qui m'agace profondément, c'est la notion de « *droit à l'enfant* » (tout est dans la préposition) qui, ouvertement ou de façon détournée, est défendue par certains (par beaucoup !) depuis quelques années. Je conçois, bien sûr, qu'on ait envie d'avoir un ou des enfants. (Je conçois d'ailleurs aussi très bien qu'on n'en ait nulle envie - position qui est nettement moins bien acceptée socialement, pour ne pas dire regardée avec suspicion). Je conçois qu'on ait recours aux progrès de la science et des techniques médicales (FIV, etc.) pour satisfaire cette envie si une difficulté physique rend la chose impossible par le processus « normal » (1). Allons plus loin : je trouve inadmissible et attentatoire à la plus élémentaire des libertés toute politique, à la mode chinoise, consistant à interdire aux gens d'avoir autant d'enfants qu'ils le veulent (2).

De là à faire de l'enfant un « droit », voilà un pas que je me refuse à franchir. Si, pour une raison ou pour une autre, je ne peux pas avoir d'enfant, c'est sans doute désolant, voire tragique ; cela ne justifie pas, à mon humble avis, que je considère et réclame cet enfant comme un droit, au même titre qu'un droit « vital » (me nourrir, me loger, me cultiver, ouvrir ma gueule, ne pas m'agenouiller devant les billevesées des religions, etc.). Dans cette optique, si l'on ne peut qu'approuver les techniques de procréation médicalement assistées, en revanche je suis évidemment contre le système des mères porteuses, contre tout processus aboutissant à une marchandisation non seulement du corps féminin, mais aussi de l'enfant. On a, bien sûr, sauf dans un cas



éventuel de dictature particulièrement antinataliste, le droit d'avoir un ou des enfants ; on n'a pas pour autant un droit à l'enfant, c'est-à-dire le droit de satisfaire sa propre envie sans se soucier de ce que cela implique pour l'enfant en question. Quid par exemple de ces gosses qui, grâce aux « fantastiques avancées » (vraiment ?) de la médecine - pour les femmes, qui peuvent enfanter très tardivement - et/ou à l'évolution des mœurs - pour les hommes, qui ne répugnent pas à (re)devenir pères à 60 ans -, se retrouvent avec des parents qui pourraient très largement être leurs grands-parents ? La thèse, explicite ou le plus souvent implicite, qui consiste à considérer que puisque la science le permet, on aurait tort de ne pas en profiter, me semble, dans ce cas précis comme dans tant d'autres (manipulations génétiques, etc.) particulièrement détestable, en tout cas contraire à mon éthique.

Il y aurait beaucoup à dire, aussi, sur l'adoption - que ce soit par des couples hétéros ou homos -, qui, d'une certaine façon, ressortit à ce droit à l'enfant en niant les parents biologiques, la filiation, l'histoire de l'adopté ; mais on me permettra, ma réflexion n'étant guère aboutie, de ne pas m'engager plus avant sur ce terrain miné.

Dans ce cas du « droit à l'enfant » comme dans celui de la Planche-des-Belles-Filles, et bien que la probléma-

tique et ses enjeux soient évidemment très différents, n'est-on pas en présence d'une sorte de caprice enfantin ? J'ai le droit de dire des gros mots, de casser mes jouets, de faire dans ma culotte, d'envoyer balader mes parents à la moindre remarque ; plus tard, j'aurai le droit imprescriptible d'avoir un enfant, quelles que soient les circonstances, quel que soit l'avenir promis à cet enfant... Par certains côtés, le « droit à l'enfant » témoigne d'une dérive individualiste qui se remarque également dans bien d'autres aspects de notre société.

Comment, Gégé ? Finalement, tu es d'accord avec une vieille réac ?! (3)

Ne me dites pas que je suis un vieux con : je le sais.

Gérard Roy

1) *Merci de noter les guillemets et de ne pas me faire dire, par l'emploi de ce mot, plus que je ne veux signifier.*

2) *On ne parle ici, évidemment, que d'enfants véritablement voulus, souhaités, en toute connaissance de cause, et non pas de naissances multiples dues à la misère et à l'ignorance.*

3) *Évidemment non, faut-il le préciser ?*

ÉDUCATION ET FORMATION DES ENSEIGNANTS OU COMMENT GROSPERRIN A PERDU SON TRIPLE A

Notre futur ex-député Jacques Groperrin (1) aurait-il absolument besoin de faire parler de lui ? De montrer en cette proximité d'élection qu'il peut attester d'une activité parlementaire ? Cherche-t-il à faire connaître ses compétences en matière d'éducation dans l'espoir d'un prochain poste ?

On se perd en conjectures, mais en tout état de cause, on est bien obligé de le faire exister dans ces colonnes tant il représente une certaine idée du sarkozysme : une manière de dire tout et son contraire tout en restant obnubilé par une logique de sabotage des services publics.

Les tribulations d'un rapport

En juillet 2011, Jacques Groperrin voit son rapport sur la formation des enseignants rejeté par la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale : il pro-

posait de supprimer les concours de l'enseignement (CAPES, agrégation, professeurs des écoles) et de confier le recrutement aux chefs d'établissements. C'est peu dire le tollé suscité par cette proposition, y compris à droite...

Sans doute averse de laisser son nom attaché à un travail parlementaire, il parvient en décembre à faire adopter le « Rapport d'information sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants », sans cette trop fameuse proposition.

Et au fond, ce fut une assez bonne chose. En effet, à la lecture, ce rapport se révèle un véritable réquisitoire contre la réforme dite de la « mastérisation ». S'y trouvent dénoncées la méthode, c'est-à-dire la précipitation, la logique strictement économique qui a présidé à la suppression de l'année de stage (16 000 postes en moins), le conflit entre ministères de l'Enseignement supérieur (chargé de la formation) et de l'Éducation

(chargé du recrutement), qui aboutit à des incohérences. On en passe...

Le rapport souligne le gâchis engendré par la mise en place de cette réforme. Et de fait, M. Groperrin donnait ainsi raison à tous ceux qui n'avaient cessé de mettre en garde contre les effets délétères de cette masterisation et qui ne rencontraient que le mépris des différents ministres.

Il n'y a rien à sauver : le rapport indique qu'il faut tout reprendre à zéro.

Cerise sur le gâteau : quelques jours avant sa publication, le Conseil d'État avait annulé une partie de l'arrêt engagé par la réforme, mettant à bas quasiment tout l'édifice. Politiquement, juridiquement, le laminage était complet.

Monsieur le député en action

On aurait pu alors croire M. Groperrin satisfait : en tant que député UMP, il remettait en cause une réforme approuvée par la majorité UMP et voulue par le président, faisant ainsi preuve d'une certaine indépendance. En tant que député UMP, il proposait de reprendre la question de la formation initiale des enseignants, n'hésitant pas à embaucher Philippe Meirieu en citant la position de ce dernier sur l'intérêt de la « formation alternée » - théorique et pratique, pour aller vite (2). En tant que député UMP, il aurait bien fait d'inviter son collègue de parti, ministre de l'Éducation nationale, à lire son rapport. Visiblement, celui-ci n'en avait pas connaissance, puisqu'il déclarait à *Libération* le 19 janvier dernier : « *Le choix de la masterisation était le bon. Mais les transitions sont difficiles. Progressivement, on arrive à une formation disciplinaire de qualité, et tous les professeurs stagiaires [pendant leur première année d'exercice] ont un tuteur dans leur établissement. Cette année, les démissions, de 1 à 2 %, sont encore inférieures à l'an dernier. On a beaucoup diabolisé cette réforme. Mais connaissez-vous un métier où l'on vous apprend tout avant de commencer ? Aux urgences, vous êtes reçus par une personne en blouse blanche qui est souvent un étudiant.* » Fermez le ban !

Mais député UMP, M. Groperrin le reste et le prouve : il a déposé le 10 janvier dernier une proposition de loi dont l'objet est de « *modifier le code de l'éducation en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la formation des maîtres* ».

Avant d'aborder le fond, arrêtons-nous un instant sur la méthode. Elle correspond à celle déjà utilisée lors des travaux de la commission qu'il a présidée. Dans les annexes du rapport (3) on peut lire ceci : « *Le 6 juillet 2011, la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation a rejeté le rapport d'information sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants. La mission a été réactivée en octobre, sans la moindre concertation, dans le but évident de publier ce rapport coûte que coûte* ».

Autrement dit, il y a d'un côté M. Groperrin Jacques

qui dénonce une réforme engagée dans la précipitation, et de l'autre M. Jacques Groperrin, un brin cavalier sinon méprisant, qui se pousse du col pour faire adopter son rapport et affiche un rien d'arrogance en déposant un projet de loi élaboré sans aucune concertation.

Sur le fond, M. Groperrin engage la disparition des IUFM et la possibilité que la formation soit assurée par le privé ; il propose de supprimer toute référence au cahier des charges qui fixe nationalement le cadre de la formation des enseignants. En d'autres termes, il appelle à une destruction de l'appareil de formation.

Triple A, triple 0

On avait cru comprendre que le rapporteur souhaitait que la question de la formation des enseignants soit remise en chantier. Après tout, même vis-à-vis d'un adversaire politique, il n'y avait pas de raison de ne pas prêter attention à ce qui pouvait apparaître comme une ouverture.

On n'avait sans doute pas compris que le député n'avait d'autre idée que de rouvrir un chantier de démolition. La publication du rapport n'était donc qu'une basse manœuvre politique destinée à masquer les intentions réelles, à enfumer ses (é)lecteurs, à se donner une certaine respectabilité et une certaine crédibilité en la matière, pour mieux asséner un coup assassin.

Il aura ainsi bien mérité du sarkozysme, cet art de concéder un tant soit peu une reconnaissance de ses échecs, et encore plus de ceux des autres, pour mieux poursuivre la même politique, celle des triples A en faillite et des triples zéros à l'infini. (4)



Michel Boutanquoi

(1) UMP, 2^e circonscription du Doubs

(2) Page 74 du rapport.

(3) Page 141 du rapport.

(4) À lire sur le site de SLU (*Sauver l'Université*) les détails des modifications du code de l'éducation proposées et l'analyse des conséquences. SLU a par ailleurs alerté les députés d'opposition. <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article5270>



CIRCUITS COURTS ET COURTS-CIRCUITS

Cet article a été écrit à partir de notes prises lors d'une restitution, organisée par le Réseau Rural de Franche-Comté, concernant les démarches régionales de développement des circuits courts. Cette rencontre permettait à des élus de tous bords, à des producteurs (gros et petits) et à des représentants de collectivités (municipalités, pays, etc.) d'échanger leurs bilans et perspectives dans ce domaine.

Manger, c'est bien. Manger des produits locaux et de qualité, c'est mieux ! Mais comment faire dans un monde où tout, y compris ce que nous mangeons, va vite, loin, et à un rythme endiablé ? Nos fruits et légumes sont produits à moindre coût, sous serre la plupart du temps, voire hors-sol et avec l'aide de la chimie ; ils font des milliers de kilomètres avant de rejoindre nos assiettes et ont au total un bilan carbone catastrophique. Même topo pour la viande et autres denrées que pourtant, nous produisons en France, ou même en Franche-Comté.

Fort heureusement, le contexte économique aidant - comme c'est bien souvent nécessaire pour qu'un dossier avance -, la problématique des circuits courts et de proximité dans l'alimentation est bien présente dans les esprits de nos élus. Un circuit court, c'est un mode de commercialisation des produits agricoles visant à réduire le nombre d'intermédiaires entre l'agriculteur-producteur et le consommateur. Il peut désigner des ventes directes du producteur au consommateur, individuelles (à la ferme, en paniers...) ou collectives (points de vente collectifs, sur les marchés de producteurs...), ou bien des ventes avec un seul intermédiaire, toujours individuelles (commerces locaux, restauration traditionnelle...) ou collectives (grande distribution, groupements d'achats, restauration collective...). Les circuits de proximité, quant à eux, visent à réduire la distance physique entre producteur et consommateur dans la vente de produits locaux. Les circuits courts et de proximité répondent à la fois à une demande des consommateurs et aux attentes des producteurs.

Un programme européen vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement agricole et à sélectionner les actions permettant de concrétiser ces stratégies : le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), mis en place sur la période 2007-2013. Dans le cadre de ce programme, de nombreuses initiatives ont vu le jour en Franche-Comté, dans les collectivités par exemple, sous l'impulsion d'élus, d'agriculteurs ou d'associations.

La création de circuits de proximité nécessite avant toute chose d'identifier les lieux de production sur un territoire donné : où sont les producteurs, que produisent-ils, à quel volume ? Dans le Pays de Dole, des questionnaires ont été envoyés afin de mieux connaître les

agriculteurs potentiellement concernés. Il semblerait que seules un tiers des personnes consultées ne soient pas prêtes à s'investir dans le réseau des circuits de proximité : des exploitants déjà organisés en filières car installés de longue date et issus d'une longue tradition rurale. D'un autre côté, il faut examiner la demande ; partout elle est croissante, et notamment dans la restauration collective (centres de loisirs, hôpitaux, maisons de retraite, écoles, etc.). Cette étape est parfois rendue difficile par le manque de visibilité, d'organisation et de fédération des exploitations agricoles existantes.

Une seconde étape consisterait à identifier les pistes d'action possibles pour mettre en place des circuits courts. Outre le levier de la restauration collective, il s'agit également de souligner la provenance des « produits régionaux » (dont le côté « terroir » serait vendeur), de sensibiliser les élus locaux, d'accompagner les projets de diversification, de professionnaliser les points de vente, d'utiliser le patrimoine culturel pour mettre en avant les produits issus du terroir local, de s'appuyer sur les réseaux paysans, les AMAP (Associations pour le maintien d'une Agriculture paysanne) existantes, de nommer des animateurs référents pour donner de la visibilité aux circuits. (Le « e-commerce », fautive bonne idée apparemment selon certains producteurs, nécessite un travail de webmaster à temps plein, entraîne des coûts de transport importants, amoindrit le contact direct avec le producteur et la possibilité de dégustation des produits. Financièrement, à cause du paiement par avance, le système n'est pas avantageux pour le producteur qui remplit toujours un peu plus le colis quand le poids n'est pas exact, et perd de la marge, selon un gros producteur de viande de Haute-Saône.)

A ce stade, les problèmes sont présents également. Déjà, vient le problème du foncier pour l'installation de nouvelles exploitations ; il s'agit de cibler les freins : trop peu de terres disponibles ? Coût trop élevé ? Méconnaissance des terrains à vendre et de leurs caractéristiques en vue d'une utilisation agricole ? Ensuite, la diversité des produits franc-comtois est pauvre, notamment dans tout ce qui est maraîchage. Les produits carnés et laitiers sont très majoritaires, avec aussi une production viticole dans le Jura. Enfin, viennent les problèmes de budget et de cahiers des charges. Les producteurs de la région ont la capacité matérielle de fournir en produits locaux et de qualité la restauration collective, mais comment contrer une grande distribution qui

casse les prix ? Ils ne peuvent pas toujours garantir la régularité de leur approvisionnement, comme le nécessiterait le fonctionnement des collectivités. Les cahiers des charges très pointus de la restauration collective, par exemple (aspect lisse et calibrage parfait des produits), découragent plus d'un agriculteur. Du côté des particuliers, le consommateur qui va acheter ses produits à la ferme est très sensible aux « 5 S » (selon le responsable d'un point de vente collectif à la ferme) : Sécurité alimentaire, Saveur, Service (horaires adaptés, livraisons, recettes, etc.), Sens (proximité) et Santé (augmentation de la vente directe après chaque médiatisation de problème alimentaire national, type épidémie).

Alors, pour éviter au comté d'aller jusqu'à Rungis avant de revenir dans nos caquelons à fondue, pourquoi ne pas créer des plateformes régionales ou départementales de redistribution ? Pour éviter à la viande de parcourir des kilomètres, pourquoi ne pas garder les centres d'abattage à proximité des exploitations ? Pour éviter de se faire piétiner par la grande distribution, pourquoi ne pas systématiquement exiger la vente des produits régionaux au juste prix et travailler en profondeur sur les liens entre producteurs et grande distribution ? Pour développer les circuits courts, pourquoi ne pas s'en donner les moyens réellement, soutenir et favoriser les petits producteurs plutôt que les très gros (en soutenant les marchés de producteurs par exemple) ? Et si la res-

tauration collective servait réellement d'exemple dans toutes nos communes grâce à une volonté politique nette dans ce sens ?

Pauline Jeannin



Quelques bonnes initiatives à creuser

- Les « semaines du goûter local » dans les Vosges saônoises : une semaine chaque mois, les enfants en accueil péri ou extra-scolaire se voient proposer des goûters à base de produits fermiers et locaux.
- La légumerie et la boucherie du CHS de Dole, qui permettent non seulement de faire participer les patients, mais aussi de leur proposer une alimentation locale et de qualité.
- La cuisine centrale de Vesoul, qui propose un produit bio local par semaine, un menu 100 % bio par trimestre, et a créé des partenariats avec des producteurs locaux.

Antisémitisme et islamophobie

ELLE EST BELLE, ELLE EST BELLE, MA CONFUSION !

“**L**a Grande Mosquée de Paris et le Conseil représentatif des Institutions juives de France (CRIF) ont organisé une rencontre, mardi 17 janvier, pour vanter leur proximité et justifier leur « front commun » contre l'antisémitisme et l'islamophobie. »

Voilà encore le genre de nouvelle qui me met en rogne. Ces gens qui veulent se battre à la fois « contre l'antisémitisme et l'islamophobie » sont-ils particulièrement bouchés ou font-ils semblant ?

Il serait en tout cas plus que temps pour eux, et pour tant d'autres qui dérapent depuis quelques années dans la même scabreuse direction, d'apprendre le français et de cesser de faire dire aux mots ce qu'ils ne veulent pas dire. À moins, bien sûr, que la confusion qu'ils entretiennent ne soit volontaire, ce que je suis loin d'exclure.

« **Sémite** » se dit, selon le petit Robert, « de différents peuples provenant d'un groupe ethnique originaire d'Asie occidentale et parlant des langues apparentées. Les Arabes, les Éthiopiens, les Juifs sont des Sémites. » Couramment et abusivement, on emploie le terme

« Sémite » pour désigner les Juifs - « Juifs » avec une majuscule, pour désigner le peuple, par opposition à « juifs » avec une minuscule pour désigner les adeptes de la religion judaïque.

L'islam est une religion, l'une des trois grandes religions monothéistes du globe.

Être antisémite, c'est donc, *stricto sensu*, être contre le peuple, l'ethnie, la « race » (comme on disait avant de façon abusive et erronée) sémite, et en particulier contre les Juifs. Ce qui n'est d'ailleurs (et comment pourrait-ce l'être, concrètement ?) pas interdit, tant qu'on ne le profère pas publiquement.

Être islamophobe, c'est (au sens étymologique de la racine phob-, sens auquel il faut toujours se référer pour éviter de faire de grossiers contresens) avoir peur de la religion islamique et/ou la détester.

Si l'antisémitisme a longtemps été considéré, hélas, comme une opinion au même titre que les autres (et même une opinion particulièrement partagée dans notre beau pays à certaines époques !), son statut a changé depuis la loi Gayssot du 13 juillet 1990, loi



« *tendant à réprimer tout propos raciste, antisémite ou xénophobe* » et dont l'article 1er rappelle que « *toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite* ».

En revanche, il n'existe pas chez nous - pas encore ? - de loi interdisant d' « avoir peur de la religion islamique et/ou de la détester », en tout cas tant que cette « phobie », cette crainte, cette méfiance, etc. n'impliquent pas une « discrimination » vis-à-vis de ceux qui la pratiquent. En d'autres termes, j'ai le droit de ne pas aimer la religion islamique, de le dire, de me défier d'elle, de la railler, tant que je ne fais pas de ses pratiquants des gens « à part » auxquels seraient conférés moins de droits, voire moins d'humanité, qu'à moi. Refuser à quelqu'un le droit d'être islamophobe, c'est tout simplement rétablir le délit de blasphème ; ce sera peut-être un jour le cas chez nous (Cf. les tentatives dans ce sens des Éric Raoult et autres excités du missel), mais pour le moment, ce délit n'existe pas (1).

Il va sans dire, mais encore mieux en le disant, que les lignes ci-dessus s'appliquent tout autant aux autres religions - au christianisme, au judaïsme, à l'hindouisme, etc., - et bien sûr à toutes leurs variétés sectaires (2), des mormons aux scientologues et des évangélistes aux adorateurs des petits hommes verts...

Résumons : l'antisémitisme est une variété de racisme, dont l'expression est - et c'est heureux - combattue par la loi ; l'islamophobie, et de même la christianophobie, la judéophobie, etc. sont des variétés d'incrédulité religieuse, d'incroyance, d'athéisme, d'impiété, des manifestations parmi d'autres de la libre-pensée et de la pensée libre, qu'aucune loi ne réprime chez nous. Vouloir nous faire confondre les deux dans la même réprobation, c'est prétendre nous faire prendre des vessies cul-bénites pour des lanternes antiracistes.

Oui, me dira-t-on, mais tu sais bien que la plupart des islamophobes sont aussi (voire surtout, voire uniquement) des racistes et des xénophobes, qui ten-



tent de camoufler leur haine des Arabes, des Turcs, des Juifs, etc. sous les oripeaux de la lutte contre les débordements religieux : voir le Front national et sa blondasse perverse, voir les gens plus que douteux de « Riposte laïque », voir les salopards du Bloc identitaire, voir - hélas - toute une frange de l'extrême gauche... Et alors ? Parce que ces gens-là, qui sont tout ce que nous haïssons et combattons, pervertissent sciemment le sens des mots, nous devrions accepter leurs diktats lexicaux ? Parce que pour

eux, l'islamophobie n'est qu'un cache-sexe du racisme le plus répugnant, nous devrions renoncer à employer ce mot et à lui rendre son sens véritable ? À qui profite une telle confusion ?... Notons d'ailleurs que ladite confusion est soigneusement entretenue (remarque qui répond à la question posée au début de cet article) par les « victimes » : pour les milieux religieux, les lois antiracistes ne suffisent plus, il en faut maintenant pour interdire toute critique de la religion.

Oui, je suis antiraciste ET islamophobe. Antiraciste ET christianophobe. Antiraciste ET judéophobe (3). Antiraciste ET petits-hommes-verdolâtophobe.



Des objections ?...

Gérard Roy

(1) Cf. la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) et les lois de séparation de l'Église et de l'État (1881).

(2) Non, ne me faites pas dire qu'une religion est une secte qui a réussi...

(3) Naturellement, on peut être arabe, ou turc, ou indonésien, ou pakistanais ET islamophobe, juif (d'Israël ou d'ailleurs) ET judéophobe, etc. Arrêtons de faire semblant de croire que la nationalité ou l'ethnie impliquent forcément la croyance religieuse.

UN MOIS, ÉMOIS, ET MOI

Diplomatic. Deux pandas géants (*Ailuropoda melanoleuca*) prêtés à la France par les Chinois. Et nous, qu'est-ce qu'on leur a refilé en échange ? De la *Marina neofascista* au *Bayrus consternantis* et du *Sarkozus cassetoipovconus* au *Hollandis molluscomorphis*, c'est pourtant pas les animaux de zoo qui nous manquent.

Torchon. Stone et Charden décorés de la Légion d'honneur. Donner aussi à Aung San Suu Kyi ce ruban à la con, c'est quelque peu insultant pour elle, non ?

Calendrier. Deux fêtes religieuses supplémentaires (une juive et une musulmane) : qui a bien pu souffler une pareille ânerie à Eva Joly ? Supprimer *toutes* les fêtes religieuses (Noël, Pâques, etc.) et les remplacer par des fêtes laïques et athées, voilà qui aurait peut-être une autre gueule.

Culture. Selon une étude sur l'évolution des comportements culturels des Français entre 1973 et 2008, seules les femmes continuent à lire tandis que les mecs préfèrent les jeux vidéo et autres écrans. Je vous ai déjà dit que je préférerais les femmes ?

Doute. « *N'y compte pas, c'est absolument impossible* » : réponse de Stéphane Le Foll, très proche collaborateur de François Hollande, à Michèle Rivasi évoquant la fermeture des centrales nucléaires les plus « à risque ». J'en connais pour qui ça ne va peut-être pas être « *absolument possible* » de voter pour Hollande en avril...

Culottes. Contre l'avis des dignitaires religieux, le roi Abdallah d'Arabie séoudite a autorisé les femmes de son royaume à travailler dans les magasins de dessous féminins. Ce type est un dangereux agitateur.

Injuste. En Roumanie, police et justice s'en prennent aux sorcières. Chez nous, Nadine Morano court encore.

Droite. Selon un sondage TNS-Sofres, les catholiques voteraient nettement plus que la moyenne de la population pour Sarkozy et Marine Le Pen à la présidentielle. Bon, ben c'est encore pas aujourd'hui que je vais me faire catho.

Rebelles. « *Les Haut-Jurassiens se disent prêts à s'élancer dans une Transjurassienne "sauvage" si l'État n'autorise pas l'épreuve. Au nom de la défense d'un patrimoine sportif, au nom de tout un pays, toute une culture : celle du ski de fond.* » Grand tétras ou pas, la bêtise crasse des défenseurs autoproclamés du ski nordique aura suffi à me faire changer d'avis sur le seul sport pour lequel j'avais encore un minimum de sympathie.

Métamorphose. Selon Benoît Hamon, François Hollande « *mettra de la chair* » dans les dernières semaines de campagne. Explication : « *Quand tu as 10 000 mecs en face de toi qui crient : "Je te veux", tu n'es plus le même.* » Ben moi, c'est pas pour dire, mais je préférerais que ce soient 10 000 femmes qui me crient ça...

Brrr ! Lu quelque part que « *Rama Yade menace de rallier le camp Bayrou* » pour la présidentielle. Cette fois, plus de doute, le grand soir se jouera en Bayrourama !

Crétin(e)s. Dans un texte récent signé Eva Joly, on lit que, « *dans cinq mois, chacun des citoyens français, femmes et hommes, va choisir et décider* ». C'est vrai, je m'énerve pour pas grand chose, mais voilà une nouvelle connerie des pseudoféministes d'EÉLV. Ceux qui écrivent les discours d'Eva se rendent bien compte qu'à l'oral, « *les citoyen(ne)s français(es)* », ça le fait pas. D'où cette trouvaille géniale, « *les citoyens français, femmes et hommes* », afin de bien se faire comprendre des 99 % de Français attardés mentaux qui croient encore que les femmes ne votent pas dans notre pays...



Transports. Est-il vraiment si scandaleux que, dans certains quartiers ultraorthodoxes de Jérusalem, les femmes doivent monter et s'asseoir à l'arrière des autobus ? Elles préféreraient qu'on les fasse courir derrière ?

Gérard Roy

Europe Écologie Les Verts Franche-Comté

(14 rue de la République, 25000 Besançon)

Directeur de publication : Gérard Roy

Comité de lecture : Michel Boutanquois, Hubert Guyet, Pauline Jeannin, François Mandil, Gérard Roy

CPPAP : 0513 P 11003

Conception et mise en page : Corinne Salvi

Imprimé sur papier recyclé

par les soins d'Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté

ISSN 1169-1190



Les candidats soutenus par EÉLV en Franche-Comté pour les législatives de juin

39 - 1 (Lons-le-Saunier) : Patrice Bau
39 - 2 (Haut-Jura) : MEI
39 - 3 (Dole) : Ako Hamdaoui

25 - 1 : (Besançon ouest) Barbara Romagnan (PS)
25 - 2 : (Besançon est) Eric Alauzet (soutenu par le PS)
25 - 3 : (Montbéliard) Tassadit Taharount
25 - 4 : (Audincourt) Bernard Lachambre
25 - 5 : (Haut-Doubs) : François Mandil

70 - 1 : (Vesoul) : Dominique Gaffard
70 - 2 : (Lure - Héricourt) Marie-Claire Thomas

90 - 1 : (Belfort - Delle) : Eva Pedrocchi
90 - 2 : (Belfort - Giromagny) Vincent Jeudy

Tous les candidats EÉLV
sont également
soutenus par le MEI



Patrice Bau



MEI



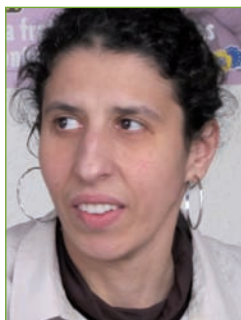
Ako Hamdaoui



Barbara Romagnan



Eric Alauzet



Tassadit Taharount



Bernard
Lachambre



François Mandil



Dominique
Gaffard



Marie-Claire
Thomas



Eva Pedrocchi



Vincent Jeudy